

UN LIEU DE VIE INTERCOMMUNAUTAIRE

Implanté à l'extrémité Sud-Ouest du village, cet édifice achève, sur le plan urbanistique, une zone d'activités communautaires comprenant école, tennis et salle communale. Elle est également l'extrémité des zones constructibles du village et se trouve ainsi en bordure immédiate des grands espaces verts, agricoles, formant le pied du Jura, richement boisé et harmonieusement profilé.

Ainsi ce bâtiment nouveau, où l'homme sera en contact direct avec un des éléments de la nature, s'ouvre sur ces espaces calmes et reposants, ce que proposent les 2 projets présentés.

Dans le souci de créer un espace de vie et de contact, le P1 propose une large cafétéria suscitant le développement des relations humaines en facilitant l'accompagnement des enfants ou le partage convivial après une activité sportive ou ludique. Très largement ouverte à l'Est, ainsi que sur l'Ouest en direction des bassins de natation, cet équipement participe à l'ambiance générale de ce bâtiment et au développement intercommunal qu'il suscitera inmanquablement pour toute la région et plus précisément pour les 9 communes de l'AIAB. Un traitement architectural approprié, pour les murs apparents en particulier, se mariera harmonieusement avec celui des bâtiments voisins (toiture, murs de façade, ... etc.).

Tenant compte des frais d'investissement liés à cette cafétéria, le projet P2 prévoit, pour des raisons économiques évidentes, son abandon. La partie générale et les capacités d'accueil pour le sport restent identiques au projet P1. Pour les mêmes raisons économiques évoquées, les façades Sud et Ouest seront composées des baies vitrées de moins grande importance.

ACCES - CIRCULATION

Au Nord de cet important équipement, il est prévu l'implantation d'un parking indépendant de celui du centre du village, mais proche des activités communautaires et pouvant être utilisé à la fois par la piscine et à la fois par le village de Chésereux.

L'accès en serait spécifique et réparti, soit au Nord, soit au Sud par le schéma sommaire annexé.

Tenant compte des temps d'arrêt et d'entretien, l'on peut estimer le temps d'exploitation à ~ 50 semaines/année. Si l'on fait abstraction de l'occupation journalière, l'on peut estimer que le soir, entre 18^h et 22^h, à ~ 30 à 40 personnes/h. sont représentées, soit dans cette période de journée ~ 40'000 visiteurs/année. Réparti sur la soirée, l'on peut dès lors estimer à quelque 80 à 100 véhicules par soir, soit ~ 20 à 25 véhicules/h. accédant et repartant de la piscine.

Tenant compte des équipements actuels de la commune de Chésereux, et selon le schéma d'accès figurant en annexe, le nombre de véhicules est tout à fait absorbable et ne représente absolument pas une surcharge pour le village, ni une nuisance particulière liée à cet équipement. L'accès pendant les heures habituelles sera moindre, donc tout à fait acceptable.

Pour mémoire et information, l'on rappelle que la fréquentation annuelle de la piscine de Bassins est de 60'000 personnes.

CHOIX DES ENERGIES

Dans le but d'éviter une contribution trop importante à l'aggravation de la problématique du CO², il est prévu de recourir préférentiellement aux énergies renouvelables.

Le choix s'est porté sur le soleil passif, à l'aide de grands vitrages et sur l'énergie du bois, sous forme de copeaux.

L'énergie solaire photovoltaïque serait un bon complément en vue de produire une partie de l'électricité consommée sur place. Choix à faire selon les conditions du marché (rachat de l'énergie) au moment de la construction.

➤ Pourquoi ces choix ?

- le solaire passif : une manière élégante et peu coûteuse de produire une partie de la chaleur nécessaire au chauffage.
- le bois sous forme de copeaux : une énergie renouvelable, avec des copeaux issus des forêts voisines, donc une exploitation des ressources locales.
- le solaire photovoltaïque : une piscine consomme beaucoup d'électricité, et il est très normal de produire une partie de cette électricité à l'aide d'une énergie renouvelable, plutôt que d'avoir à importer une électricité produite par exemple dans une centrale à charbon.

➤ Pourquoi pas ... ?

- des granulés de bois ou pellets : les granulés ne sont pas produits localement à partir du bois des forêts voisines, et plus, pour des installations d'une certaine taille, les copeaux sont plus avantageux économiquement parlant.
- une pompe à chaleur : vu la puissance nécessaire, l'installation d'une pompe à chaleur aurait fait exploser le budget ; d'autre part une telle pompe à chaleur nécessite pour son fonctionnement soit du gaz, combustible produisant du CO², soit de l'électricité, dont la production peut être polluante et que de plus est relativement chère.
- du solaire thermique : ce type de solaire ferait double emploi avec le bois ; il est préférable de laisser la place disponible en toiture pour des panneaux photovoltaïques produisant l'électricité.

➤ Et un choix à faire :

- une seule chaufferie pourrait paraître intéressant, mais est actuellement non rationnelle, au vu des chaufferies déjà existantes dans les bâtiments communaux.

2 avant-projets
Une réalisation pour l'AIAB